

## **Les méandres du vote syndical proportionnel**

Frank Mintz, jeudi 09.08.12, à 17 h, salle du Conseil.

Dans une salle bondée presque jusqu'à la fin, le choix est fait d'aller à l'essentiel en français, avec une traduction en castillan et en anglais, toutes les 5 minutes, de façon à parler une demie heure (en fait 35 minutes). Cela a permis une heure et demi de débat. La modération et la traduction étant également assurées par l'animateur (heureusement aidé par une camarade catalane de la CNT-AIT du castillan à l'anglais). Les nuances et les références apparaîtront lors de la publication du texte de préparation.

L'exposé a consisté à évoquer la falsification du vote au Congrès de La Haye, imposée par les marxistes (le terme marxistes n'existant pas à l'époque) avec Karl Marx à leur tête, un délégué (prétendument d'un syndicat) une voix, au détriment du nombre d'adhérents (ce qui, par contre, était prévu dans les statuts de l'AIT de 1864). Les antiautoritaires étaient divisés quant à la tactique à suivre : la Fédération italienne, avec Bakounine, refusa de participer à un congrès de manipulateurs, la Fédération espagnole avait le mandat impératif de demander le vote proportionnel syndical, la Fédération jurassienne demandait le vote par fédération. Ces deux demandes auraient pulvérisé le système de votation marxien et elles furent repoussées. D'où l'annonce des Espagnols et des Jurassiens de refuser les accords du Congrès de La Haye et de constituer une autre Internationale.

La CGT française offrait un cadre apparemment très

différent. Les syndicalistes révolutionnaires, des travailleurs marxistes et anarchistes, combattaient les intellectuels socialistes et leurs partisans dans la CGT, de même que les syndicats réformistes. Si les syndicalistes révolutionnaires tenaient 23 syndicats contre 20 aux deux autres tendances, ils ne regroupaient 22.500 affiliés, contre plus de 114.000 chez leurs adversaires. Les syndicalistes révolutionnaires adoptèrent le système marxiste du congrès de La Haye d'un syndicat égal une voix, contre la tendance marxiste et la réformiste. Ils se justifiaient par l'affirmation que le vote proportionnel entraînerait la lutte entre les différents métiers.

Dans le mouvement ouvrier espagnol, le premier congrès de 1870 adopta le système qui prévalait au départ dans l'AIT, c'est-à-dire le vote syndical proportionnel. Curieusement le congrès de *Solidaridad Obrera* de 1908 à Barcelone le laissa de côté au bénéfice d'un syndicat égale une voix, car les socialistes et les anarchistes voulaient créer ensemble une force syndicale opposée aux réformistes. Avec la création de la Confédération nationale du travail, CNT, en 1910, le système de vote utilisé était un syndicat une voix, même si les syndicats ayant de nombreux adhérents disposaient de plus d'une voix. C'est en 1931 que le IIIème congrès décida d'introduire le vote syndical proportionnel qui fut appliqué en mai 1936 au IVème congrès. C'est le système qui perdure aujourd'hui en Espagne tant à la CGT qu'à la CNT.

Le débat, animé et agréable, s'est déroulé en anglais, castillan et français, avec une intervention en italien. Les questions et les échanges ont été très stimulants grâce à des camarades de la CNT-AIT d'Espagne (dont le responsable des contacts internationaux), de la CGT d'Espagne (avec le responsable des contacts avec le Maghreb), l'ex secrétaire

général de l'AIT (Ratibor, de Serbie) et un camarade italien. J'en donne une retranscription aléatoire vu que je modérais, répondais et traduisais en même temps.

Une camarade anglo-saxonne a longuement exposé tous les désavantages du vote proportionnel dans tous les domaines, avant et après la révolution, notamment entre pays à population plus ou moins grande, pour en déduire la dictature qui en résulterait.

Ensuite, un camarade serbe a cité brièvement des exemples de déséquilibres possibles entre pays de l'ex Yougoslavie.

J'ai répondu en me limitant au domaine syndical par un exemple significatif du IIème congrès de la CNT d'Espagne 1919, dans une période de tensions sociales nationales et internationales. Comme le débat important allait porter sur la formation d'une centrale syndicale unique absorbant la CNT et le syndicat socialiste UGT (union générale des travailleurs), le congrès était ouvert à tous les syndicats de la CNT, de l'UGT et les regroupements syndicaux indépendants. Afin que le vote fût significatif, tous les syndicats avaient une seule voix. Je laisse de côté le fait que l'UGT et ses conseillers politiques socialistes refusèrent tout accord. L'important est de voir qu'aucun système de vote syndical ne peut vraiment fonctionner s'il n'existe pas de volonté de coopération, de bon sens, de respect des opinions d'autrui.

Un camarade de la CNT-AIT d'Espagne a exposé que le vote proportionnel est « une répartition du pouvoir ». Dans sa confédération les prises de décisions se font selon le vote proportionnel, mais chaque système de vote a ses inconvénients. Il a souligné le problème du seuil minimum d'un syndicat (5, 10 syndiqués?) et les difficultés de ce syndicat à répondre efficacement en cas de licenciement d'un ou de plusieurs syndiqués. Un autre aspect est que le vote proportionnel risque d'être un obstacle insurmontable à

atteindre pour des petits syndicats, avec le découragement qui s'en suit.

Un camarade de la métallurgie CNT-AIT de Barcelone a souligné deux problèmes. D'abord, « l'usage du système du vote proportionnel aux bénéficiaires de tous les représentés ». Ensuite, « le vote est différent du pouvoir ». Évidemment, si des syndicats accroissent le nombre de leurs adhérents, ils ont plus de poids. Mais avoir « davantage d'affiliés ne correspond pas nécessairement à plus de victoires ». Il faut veiller également à empêcher l'émergence de chefs et assurer des caisses de résistance.

Le camarade de la CNT-AIT ayant déjà intervenu, a expliqué qu'au sein de l'AIT actuelle, « nous avons eu ce débat, et maintenant nous employons des scrutins [des échanges]. L'AIT fait face à d'autres réalités, l'AIT est une coordination. [...] Nous avons des expériences et d'autres [organismes] n'arrivent pas à créer une Internationale ».

- Un camarade parisien de la CNT a indiqué que le vote proportionnel revient à un problème mathématique qui offre des solutions pour éviter les déséquilibres.

- Un camarade italien fit remarquer que le problème du vote est une indication et que le projet libertaire cherche à arriver à l'harmonie. « On ne peut imposer. [...] Il s'agit de maintenir le rapport de solidarité; lorsqu'on vote on court le risque de tomber dans des problèmes bureaucratiques. Je constate, après 42 ans de militance, que l'on crée plus de problème qu'on n'en résout. Ce qui manque ce sont des propositions [...] ».

- Un camarade de Cadix de la CGT d'Espagne a déclaré qu'une organisation anarchosyndicaliste doit avoir une façon de prendre des décisions, comme pour la grève générale. « C'est une question de bon sens. Ce n'est pas la peine de se triturer les méninges ».

« Il n'en va pas de même dans le cas de la coordination anarchosyndicaliste de six pays ». C'est l'accord, le consensus

qui est recherché.

Un bref moment de tension surgit avec l'intervention du camarade serbe (Ratibor, ex secrétaire de l'AIT) affirmant que « la CGT-e n'est pas anarchosyndicaliste, mais réformiste ». Le modérateur intervient pour rappeler que nous ne pouvons interdire à des personnes de se dire anarchistes ou anarchosyndicalistes, car nous sommes alors des totalitaires. Ratibor donne alors le cas d'un conseiller de l'actuel premier ministre néo libéral de Serbie se disant anarchiste [Trivo Indjitch, sauf erreur]. Ma réponse est qu'il ne s'agit que d'un individu, alors que le camarade cégétiste représente une confédération anarchosyndicaliste de 100 000 syndiqués.

Il me semble que quelques autres interventions brèves ont eu lieu, mais l'essentiel avait été évoqué et nous avons libéré la salle pour un autre débat.